

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHRS

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le 5<sup>ème</sup> **Rallye Charlemagne VHRS Golden Palace** est organisé suivant ces dispositions. Ce règlement complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des rallyes VHRS et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHRS 2023

## Recommandations

### à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye Charlemagne – Golden Palace*, et de la ville d'Hautmont, que nous avons pu bâtir cette 5<sup>ème</sup> édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages ; elles ne sont tolérées qu'à partir du week end précédent le rallye et des plages horaires définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

**Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général**

**Yoann DESCAMPS**  
Président de Genesis Sport



## PROGRAMME - HORAIRES

<b>Parution du règlement :</b>	dès l'obtention du permis d'organiser
<b>Ouverture des engagements :</b>	Dès la parution du règlement
<b>Clôture des engagements :</b>	18 septembre 2023 à minuit.
<b>Distribution des road-book :</b>	
Dates et horaires	23 & 24 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 29 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00
<b>Pré vérifications administratives :</b>	Même dates et horaires, fournir les copies des documents.
<b>Lieu</b>	ASA 59 Hautmont Rue des Cligneux 59330 Hautmont
<b>Coordonnées GPS</b>	Lat : 50° 14' 30" N - Long : 3° 53' 40" E
<b>Reconnaitances :</b>	23, 24 & 29 septembre 2023 de 9 h à 18 h

### Samedi 30 septembre 2023

<b>Vérifications administratives :</b>	de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Feignies
<b>Vérifications techniques :</b>	de 18 h 15 à 22 h 15 : Citroën Feignies Route de Valenciennes D649 à Feignies

#### **Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.**

<b>1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :</b>	à 21 h 30 PC Course Square du 8 mai à Hautmont
<b>Publication des équipages admis au départ :</b>	à 22 h 45 Internet via QR code LSAHF
<b>Ordres et Heure de départ 1<sup>ère</sup> étape :</b>	à 23 h 30 Internet via QR code LSAHF

### Samedi 30 septembre 2023

<b>Départ du rallye 1<sup>er</sup> VHC :</b>	à 9 h 00 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
<b>Arrivée Etape 1 du 1<sup>er</sup> VHC :</b>	à 18 h 35 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
<b>Publication des résultats partiels De la 1<sup>ère</sup> Etape et heures et ordre des départs de la 2<sup>ème</sup> Etape</b>	à 20 h 00

### Dimanche 1er octobre 2023

<b>Départ Etape 2 1<sup>er</sup> VHC :</b>	à 8 h 30 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
<b>Arrivée du rallye :</b>	à 16 h 28 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
<b>Publication des résultats définitifs :</b>	Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Tableau d'affichage officiel
<b>Remise des prix :</b>	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Podium - Port de plaisance – Hautmont

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Genesis Sport et l'ASA 59 organisent les 29-30 septembre & 1<sup>er</sup> octobre 2023, un Rallye Automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

**5<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne VHRS Golden Palace** ®

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° 2923 le 29/06/2023 et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le permis d'organisation n°477 le 05/07/2023.

L'organisateur technique du rallye est Genesis Sport, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont

### Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 28 septembre 2023 :

Adresse :	Genesis Sport Rallye Charlemagne 14, route d'Ecuelin 59620 Saint Rémy Chaussée
Téléphone :	06 13 84 05 55
Email	descamps.yoann0@gmail.com

A partir du vendredi 29 septembre 2023 :

Adresse :	Salle des écuries place du Gal de Gaulle à Hautmont
Téléphone :	06 13 84 05 55

Sites internet : \*Rallye Charlemagne

[www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne](http://www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne)  
[www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks](http://www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks)  
\*Ligue Hauts de France  
<http://www.sportautonord.com>  
\*FFSA  
<http://www.ffsa.org>

### Organisateur Technique :

Genesis Sport Rallye Charlemagne  
14, route d'Ecuelin  
59620 Saint Rémy Chaussée

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

La liste des officiels est Identique au rallye moderne sauf

Directeur de Course :	Joël TASSIER - 143975
Commissaires Techniques :	Bernard POTTIER 5010 (Responsable VHC & VHRS)

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 5<sup>ème</sup> **Rallye Charlemagne VHRS Golden Palace** est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- Les Challenges de l'ASA 59.

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Tout équipage régulièrement engagé, recevra une convocation personnelle, par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications le vendredi 29 septembre 2023 à l'horaire qui lui sera indiqué.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications

- La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de l'ASA, [www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne](http://www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne)
- Vérifications administratives : de 18 h 00 à 22 h 30 : Citroën Feignies
- Vérifications techniques : de 18 h 15 à 22 h 45 Citroën Maubeuge D649 - Feignies

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire - **licences en cours de validité ou titres de participation**
- **Certificat d'immatriculation de la voiture** (copie qui permettra de départager les éventuels ex aequo).
- Un **certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile** (pour l'établissement des titres de participation)
- Documents officiels de la voiture : l'équipage devra présenter un "laisser passer" historique délivré par la FFSA de voiture pour parcours de régularité historique FIA ou PTH.

A l'issue des vérifications administratives et techniques les voitures seront obligatoirement placées en parc fermé.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **5<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne VHRS Golden Palace** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 septembre 2023 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés au **5<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne VHRS Golden Palace** est fixé à 20 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 356 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 706 €

prélèvement de 6 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

**Remise de 5 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord, et 10 % si équipage entier ASA-59.**

\* Repas inclus pour chaque équipage VH samedi soir

### 3.2P. EQUIPAGE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

La première voiture du **5<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne VHRS Golden Palace** partira 5 minutes après la dernière voiture du **31<sup>mer</sup> Rallye Charlemagne Golden Palace**.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

### 4.1. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive et aux règles spécifiques VHRS.

**La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h**

#### 4.1.2P. EQUIPEMENTS

Tous les types de tripmaster électroniques ou mécaniques sont autorisés.

Tous les appareils de mesure et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules de course (ex : cadenceurs, ATB, Blizz, Timing, Speed, E Trip...liste non exhaustive).

La présence à bord du véhicule de sièges baquets ou de harnais modernes, ne correspondant pas à ceux de l'époque, est autorisé.

Les pneus de type « racing » sont interdits.

#### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- vendredi 29 septembre 2023 : à partir de 8 h 00 (placement par l'organisation)

**Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifique devront impérativement être mis sur le pare-brise (mesures de sécurité vigi-pirate imposées par la préfecture du Nord).**

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

**NB : Un parc plateaux est organisé, son adresse sera communiquée lors de la prise des road book. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.**

#### 4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Pendant la durée du rallye, la plaque d'immatriculation à l'avant et à l'arrière du véhicule devront être retirée ou occultées intégralement avec un adhésif de couleur noire.

L'identification des véhicules sera assurée par l'organisateur et se matérialise par l'apposition de deux plaques autocollantes. L'une située à l'avant du véhicule sous l'angle supérieur du pare-brise coté copilote (voir plan remis à la prise du roadbook). L'autre située à l'arrière du véhicule à l'emplacement de la plaque d'immatriculation.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

La dérogation à l'obligation d'immatriculation est strictement limitée à la date et à l'itinéraire prévu dans l'arrêté d'autorisation.

### ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

La publicité collective facultative sera précisée par additif lors de la prise du road book.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le 5<sup>ème</sup> **Rallye Charlemagne VHRS Golden Palace** représente un parcours de 327,360 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il compte 6 épreuves spéciales différentes et 12 au total, d'une longueur de 138,500 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.2P. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive, historique (VHRS).

**6.3.5P** Les fiches éventuelles des zones de régularité font partie intégrante du carnet de contrôle.

**6.4.1P** Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive, historique (VHRS).

### ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

#### 7.1 DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante française (**tél. 36.99**)

Les concurrents doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros.

Tous les équipages recevront un road book comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement. Toutes les distances seront données avec précision en fonction du secteur couvert.

#### 7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive, historique (VHRS).

**7.3.5.P** Le pointage du carnet sera effectué conformément aux protocoles Covid et prescriptions de la préfecture du Nord, et seront communiqués par additif.

**Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

## **7.5. SECTEURS DE ZONES DE REGULARITE (ZR) SUR LA ROUTE FERMEE A LA CIRCULATION**

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité.

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course, pourra modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernées

### **7.5.1 ZONES DE REGULARITE (ZR)**

Les équipages doivent parcourir les secteurs de zones de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent.

Une classification établie sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur les zones de régularité.

Le chronométrage sera effectué par pose de balises dans la zone.

Chaque seconde de différence avec le temps idéal entraînera une pénalité de **1 seconde.**

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

**7.5.4** Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive, historique (VHRS).

### **7.5.16 INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE**

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive, historique (VHRS).

## **7.6. PARC FERME**

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive, historique (VHRS)

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Aucune réclamation n'est acceptée

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général par Moyenne

Un classement équipages féminins

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel

## **ARTICLE 10P. PRIX**

**Prix en espèces:** Non applicable

**Coupes** : la remise des coupes aux concurrents classés se fera sur le podium au fur et à mesure de leur arrivée.